

CAHIER DES CHARGES

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

Discipline :
Disque volant

Niveau :
Moniteur Sportif Initiateur incluant animateur

Organisme délégataire
Fédération Belge Francophone de Disque Volant
Version 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du 19/05/2026



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

ADEPS

Opérateur de formation

Cedrik COLINET
Directeur f.f.:
Signature simple
20/05/2026 21:18:50

.....

TABLE DES MATIÈRES

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	4
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	6
1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction.....	6
1.2. Introduction générale de la formation	6
1.3. Homologation et certification	7
2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES.....	8
2.1. Vocation pédagogique.....	8
2.1.1. Moniteur Sportif Animateur.....	9
2.1.2. Moniteur Sportif Initiateur	10
3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION	12
3.1. Schéma de base d'organisation de la formation	12
3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation	13
3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification	13
3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	13
3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat	13
3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive).....	13
3.7. Droit de rétractation	14
3.8. Protection des données personnelles.....	14
3.9. Modalités diverses	15
4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES.....	17
4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	17
4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences	17
4.0.2. Taxonomie.....	20
4.0.3. Modalités d'enseignement.....	23
4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage.....	24
4.0.5. Evaluation.....	24
4.0.6. Synoptique.....	27
4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction	28
4.0.8. Parcours de formation.....	29
4.1. Fiches ECTS de la thématique 1	30
4.2. Fiches ECTS de la thématique 2	39
4.3. Fiches ECTS de la thématique 3	50
4.4. Fiches ECTS de la thématique 4	55
5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES	58

6.	RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION	59
6.0.	Délai d'organisation des évaluations.....	59
6.1.	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	59
6.1.1.	Présences au cours	59
6.2.	Publicité des accès aux évaluations.....	59
6.3.	Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations.....	60
6.4.	Nombre de sessions d'évaluation.....	60
6.5.	Constitution du Jury d'évaluation	60
6.6.	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal).....	61
6.7.	Motivation du résultat en délibération	61
6.8.	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport.....	62
6.9.	Procédure de communication des résultats aux candidats.....	63
6.10.	Recours et procédures.....	63
7.	CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER).....	65
7.0.	Conformité des dossiers VAFE à introduire.....	65
7.1.	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	66
7.1.1.	Base / recevabilité de la demande de VAF	66
7.1.2.	Éléments à présenter pour une VAF.....	66
7.2.	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	68
7.2.1.	Base de la demande / recevabilité de VAE	68
7.2.2.	Éléments à présenter pour une VAE	68
7.3.	Entretien de VAFE	69
7.4.	Frais de procédure pour une VAFE	70
7.5.	Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	70
7.5.1.	Où envoyer le dossier VAFE ?.....	70
7.5.2.	Comment envoyer le dossier VAFE ?.....	70
7.5.3.	Quand solliciter un dossier VAFE ?	70
7.6.	Analyse concernant la demande de VAFE	70
7.7.	Décisions concernant la demande de VAFE	71
7.8.	Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS	71
7.8.1.	Cours généraux.....	71
7.8.2.	Cours spécifiques.....	71
7.9.	Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....	72
8.	RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS	73

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« **fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 :

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;
- 2° didactique et méthodologie ;
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
- 5° éthique et déontologie ;
- 6° management. »

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° Les données administratives de l'opérateur délégataire ;
- 2° La description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° La description des programmes et contenus de formation ;
- 5° La description des programmes et contenus des stages ;
- 6° La description des modalités d'évaluation ;
- 7° Les conditions de dispenses de diplômes ;
- 8° La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épïcène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc.

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 1 (Les données administratives de l'opérateur délégataire).

1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

- Fédération Belge Francophone de Disque Volant (FBFDV)
- Adresse : Chaussée de Nivelles 101, 1420 Braine l'Alleud,
- Site web : <https://fbfdv.be/>,
- Contacts : fbfdv.contact@gmail.com
 - Bodart Laure - bodartlaure2017@gmail.com - 0474347962 ;
 - Jonkers Benjamin - benjamin.jonkers@fbfdv.be – 0483586496 ;
 - Schiettecatte Corentin - schiettecattecorentin@gmail.com - 0498529400.

1.2. Introduction générale de la formation

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs.

Des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La première étape consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

Ce cahier des charges est d'application pour les formations Moniteur Sportif Initiateur en disque volant mises en place à partir de 2026. Ce cahier des charges a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un niveau intermédiaire de qualification a été mis en place « animateur en disque volant ». Ce niveau intermédiaire est exclusivement constitué de certains modules clairement identifiés de la formation Moniteur Sportif Initiateur en disque volant.

1.3. Homologation et certification

Le brevet de Moniteur Sportif est homologué /certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. **La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !**

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1 du décret du 3 mai 2019, au point 2 (la **description des fonctions et les compétences requises**).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) à laquelle / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

2.1. Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à **vocation pédagogique** fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Afin de ne pas surcharger inutilement les référentiels de formation ces informations ne sont pas nécessaires. Si un opérateur souhaite développer ce type de spécialisation il est invité à le développer via un cahier de charges / référentiel de formation dédié spécifiquement à cette spécialisation / à cette expertise !

Pour chaque niveau de qualification spécialisée, les domaines envisagés peuvent être par exemple :

- Formation de cadres (« participer à l'encadrement pédagogique de candidats encadrants sportifs ») ;
- L'activité des jeunes pratiquants (activités à maturité précoce différenciée par rapport aux activités à maturité tardive) ;
- L'activité des seniors ;
- L'activité des moins valides ;
- Séminaires / colloques / formations complémentaires aux thématiques 2 (« didactique et méthodologie ») & 3 (« facteurs déterminants de l'activité et de la performance ») (à valider par l'opérateur de formation et DG Sport) ;
- Pour la qualification « Entraîneur sportif » et en plus des autres domaines envisagés ci-dessus : le sport de niveau mondial et olympique.

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : compétences préalables à la formation.
- du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).
- du public cible : public à charge du cadre sportif.
- du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

NB : la thématique 6 « Management » peut être développée dans le cadre de formation de spécialisation ou d'expertise.

2.1.1. Moniteur Sportif Animateur

- Prérequis du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR :
 - Aucun
- Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR :
 - Animer la pratique sportive.
 - Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu.

- Focaliser son action sur la pratique ludique globale visant le développement des habiletés motrices générales préparatoires à la pratique spécifique d'un groupe / d'une famille de disciplines (voire d'une discipline sans verser dans la spécialisation).
 - Fidéliser à une activité sportive sans toutefois pouvoir développer un apprentissage structuré, organisé et/ou formalisé.
 - Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.
 - S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif (l'animateur exerce / fonctionne sous la responsabilité / supervision d'un cadre pédagogique d'un niveau de qualification supérieur.
- Public cible du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR :
 - Tous les âges.
 - Les pratiquants novices et débutants.
 - Les sportifs à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives.
 - Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR :
 - Equipes structurées des clubs ou des fédérations.
 - Programmes ADEPS d'animation sportive.
 - Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, etc.).
 - Communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.).
 - Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR :
 - Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine d'encadrement et/ou de formation, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.
 - Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.

2.1.2. Moniteur Sportif Initiateur

- Prérequis du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :
 - Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur.
 - Avoir réussi la formation de moniteur sportif animateur
- Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :
 - Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu.
 - Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.
 - Animer la pratique sportive.
 - Continuer le développement des habiletés motrices générales.
 - Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques.
 - Motiver à l'apprentissage sportif.
 - Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
 - Fidéliser à une activité sportive dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie.

- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.
- Public cible du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :
 - Tous les âges.
 - Les pratiquants novices et débutants.
 - Les sportifs en phase de formation de base.
 - Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR ... Mentionner la discipline qui concerne le C.deCh.
 - Equipes structurées des clubs ou des fédérations.
 - Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive.
 - Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, etc.).
 - Communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.).
- Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :
 - Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39 § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 3 (**La description des modalités préalables à l'organisation de la formation**).

Afin qu'un candidat puisse avoir l'accès à une formation spécifique, il doit fournir un minimum de documents et d'informations. L'opérateur de formation doit notamment vérifier ces renseignements.

De plus, outre les documents à présenter, il est probable que le candidat doive satisfaire à certaines exigences (techniques, classement, grade, etc.). Celles-ci doivent être mentionnées clairement, pour chaque niveau de qualification, au sein du cahier des charges spécifique (renvoyer aussi à la section 2 – prérequis du niveau correspondant).

A titre d'exemples, une liste de documents à fournir est présentée ci-dessous. Ceux-ci peuvent aider à communiquer les informations les plus adéquates et utiles. Tous les items ne sont pas obligatoires !

3.1. Schéma de base d'organisation de la formation

- Les sessions seront programmées les weekends, les informations à ce sujet seront sur notre site web dans l'onglet documents (<https://fbfdv.be/documents>)
- La formation sera organisée par module - formation initiateur sur une journée et formation initiateur sur deux journée et demi
- Nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une session de formation est de 8
- Nombre maximum de candidats par session de formation est de 16
- *Les candidats doivent être assurés de leurs côtés. Les candidats-joueurs affilié à la fédération sont assurés par la fédération.*
- L'organisation se fera en externat. Les lieux de formation seront d'abord à Bruxelles et puis se feront dans le Brabant Wallon, dans le Hainaut, à Liège et Namur en fonctions des demandes

Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation

Cours généraux opérés par IADEPS	Processus global d'apprentissage			Consolidation
	Formation spécifique dispensée par tout opérateur reconnu			Recyclages Formations complémentaires et continuées.
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques Rapport de stage	

3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation

- L'âge minimum pour l'accès à la formation est de 16 ans.
- L'âge minimum pour l'homologation par l'AG Sport d'un diplôme est de 16 ans.
- L'inscription définitive à la formation est à la suite de l'inscription, une validation de l'inscription de la fédération suivi d'une demande de paiement. Les premiers à payer seront sélectionnés pour la formation.
- Il n'y a pas de test ou prérequis pour le module animateur. Pour le module initiateur il faudra avoir validé le module animateur, avoir passé le test des Standard des règles WFDF ainsi que d'avoir passé les cours généraux ADEPS.
- Aucune dispense n'est autorisée pour la validation des modules.
- Le matériel personnel pour suivre la formation est : tenue de sport et chaussures à crampons.
- Une communication sera fait au candidat au maximum une semaine avant la formation concernant les modalités, le programme, le(s) lieu(x).

3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification

- Cf section 4.0.6 – Synoptique, pour le tableau synthèse « charge théorique de travail ».

3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation

- L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire.

3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat

Voici une liste non-exhaustive des documents que l'opérateur pourrait estimer nécessaire à fournir pour l'inscription.

- Validité ou non d'une licence-assurance pour les candidats ou d'une affiliation à une Fédération sportive régionale, nationale ou internationale en adéquation avec la formation.
- Copie d'un document (la carte d'identité ou autre) permettant la vérification de l'âge du candidat.

3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)

Toutes les informations importantes seront mises sur notre site web dans l'onglet « Documents – Formation ADEPS ».

o La fédération s'engage également à transmettre les informations par e-mail et WhatsApp à tous les clubs, en leur demandant de les relayer.

o Le montant de la formation ANIMATEUR est de 115 €.
Le montant de la formation INITIATEUR est de 230 €.

Le paiement se fera sur le compte de la fédération BE02 1030 7748 0840. Les demandes seront traitées par inscription via le formulaire. Si le paiement n'est pas effectué à temps, nous contacterons les participants suivants par ordre de réception du formulaire.

o Les demandes seront traitées par ordre d'inscription.

o Il faudra d'abord s'inscrire via le lien d'inscription (avec deadline). Ensuite, nous informerons les participants de bien vouloir payer pour valider leur inscription.

o Le lien d'inscription sera ouvert entre 4 et 6 semaines avant la date de la formation. Le paiement devra être effectué 2 à 3 semaines avant la formation.

o Il n'y a pas de prérequis pour la formation animateur. Cependant, après cette formation, il faudra passer un test standard sur les 10 règles de base en Ultimate Frisbee (test officiel). Pour avoir accès à la formation initiateur, il faudra avoir validé le test standard des 10 règles et avoir suivi les cours généraux ADEPS. À la fin de cette formation, il faudra passer un autre test avancé sur les règles en Ultimate Frisbee. Une formation aux premiers soins en milieu sportif devra également être réalisée pour la suite.

o La plupart des évaluations des formations animateur et initiateur se font sur base de la participation active. La présence et l'investissement sont donc obligatoires. La preuve des certificats de règles en Ultimate Frisbee est obligatoire pour participer au module suivant.

3.7. Droit de rétractation

- o Le candidat peut se rétracter jusqu'à 2 semaines avant la formation. Laisant du temps pour avertir d'autres participants.
- o Le candidat doit contacter la fédération par mail (fbfdv.contact@gmail.com) ET par téléphone au 0483586496.

3.8. Protection des données personnelles

- o Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations – etc.) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- o Vos données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par Google, via la plateforme Google Drive.
- o Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, discipline sportive.
- o L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.

- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme. (Si votre souhait est de traiter les données.)
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : JONKERS Benjamin, benjamin.jonkers@fbfdv.be.

3.9. Modalités diverses

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations.
- Attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou le personnel ADEPS.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations, etc.
- Vol ou tentative de vol.

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat MSIn. doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 14 jours ouvrables avant la 1ère session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, etc.) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations.
- Attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou le personnel ADEPS.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations, etc.
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».
- Etc.

4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 4 (la description des programmes et contenus de formation).

4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
 - SF didactique : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (exemples : *l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
 - SF méthodologique : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (exemples : *méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement – la progression – le dosage des exercices ; etc.*) ;
 - SF pédagogique : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (exemples : *les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).

- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (par exemple : *mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).
- SF comportementaux liés à l'apprenance : L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base liés à l'apprenance sont déclinés.

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005)

SAVOIR développer ses compétences / les faire évoluer / progresser	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR développer ses compétences / les faire évoluer / progresser	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR développer ses compétences / les faire évoluer / progresser	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

- SF comportementaux liés à la fonction : Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés « **soft-skills** ». Ils sont maintenant déclinés comme des « **savoir-faire non techniques** » (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

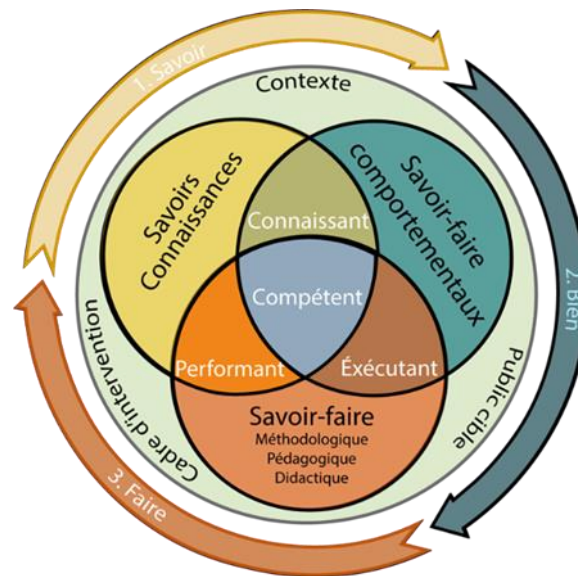
Compétences sociales interpersonnelles et de communication	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ».* Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ». (adapté de la définition du CEDEFOP, Commission UE, 2012)

Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)



Ce schéma très illustratif, très explicite, facilite la compréhension de la notion de compétence (voir la définition ci-dessus). L'infographie a été quelque peu « adaptée » par le groupe de travail de l'AG Sport en « remplaçant » le Savoir-Etre par les « Savoir-Faire comportementaux ». Il est impératif que cette infographie figure dans le cahier des charges.

4.0.2. Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « l'acte mental » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO - 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002)

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

✓ Taxonomie des compétences

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008. (Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1.)

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	imiter , définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenant	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter , classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer , calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre , adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter , transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la compétition chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innover , provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier.

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3. Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement sont proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- Synchrone (en direct) : activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne / à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).
- Asynchrone (en différé) : activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne / à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (Par exemple via la plateforme LMS Moodle). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, la méthodologie active voire interactive est privilégiée. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource / facilitateur, doit prévoir un développement de concepts / principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle et autonome, évaluations, stages obligatoires, etc.) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations / certifications.

Un tableau synthèse de la charge théorique de travail du cursus sera décliné au point 4.0.6.

4.0.5. Evaluation

- Champs d'évaluation : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- Types d'évaluation : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
- Forme d'évaluation : évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.
- Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage : Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage / de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au/à la candidat pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances	
NA	Non Acquis Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau renvoie directement aux postures présentées dans le tableau inspiré de Boudreault 2008 (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de <i>Savoir-Faire</i>) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

4.0.6. Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Synoptique MS initiateur et charge de travail des cours spécifiques																							
Présentiel			26:30			Distantiel synchrone			0:00			Distantiel asynchrone			5:00			Charge théorique totale			31:30		
Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif				Thématique 2 Didactique et méthodologie				Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance				Thématique 4 Aspect sécuritaire et préventif				Thématique 5 Éthique et déontologie							
Enu/Form S.	3,00	0,00	0,00	Enu/Form S.	14,30	0,00	0,00	Enu/Form S.	5,00	0,00	0,00	Enu/Form S.	1,00	0,00	0,00	Enu/Form S.	0,00	0,00	0,00	Enu/Form S.	0,00	0,00	0,00
Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00
Eval S.	0,00	0,00	3,00	Eval S.	3,00	0,00	2,00	Eval S.	0,00	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	0,00
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00
Charge théo. travail	3,00	0,00	3,00	Charge théo. travail	17,30	0,00	2,00	Charge théo. travail	5,00	0,00	0,00	Charge théo. travail	1,00	0,00	0,00	Charge théo. travail	0,00	0,00	0,00	Charge théo. travail	0,00	0,00	0,00
Charge théo. totale	6:00			Charge théo. totale	19:30			Charge théo. totale	5:00			Charge théo. totale	1:00			Charge théo. totale	0:00						
CS011 Ma formation de moniteur sportif Animateur en disque volant				CS021 Animer une séance d'Ultimate Frisbee				CS131 Tactico-technique en Ultimate				CS141 Gestion d'une compétition											
Enu/Form S.	0,30	0,00	0,30	Enu/Form S.	4,00	0,00	0,00	Enu/Form S.	3,00	0,00	0,00	Enu/Form S.	1,00	0,00	0,00								
Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00								
Eval S.	0,00	0,00	0,30	Eval S.	0,00	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	0,00								
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00								
Charge théo. travail	0,30	0,00	0,30	Charge théo. travail	4,00	0,00	0,00	Charge théo. travail	3,00	0,00	0,00	Charge théo. travail	1,00	0,00	0,00								
Charge théo. totale	1:00			Charge théo. totale	4:00			Charge théo. totale	3:00			Charge théo. totale	1:00										
CS112 Auto-arbitrage "standard" en disque volant				CS022 Animer une séance de disc golf				CS132 Tactico-technique en DiscGolf															
Enu/Form S.	1,00	0,00	0,00	Enu/Form S.	1,30	0,00	0,00	Enu/Form S.	2,00	0,00	0,00												
Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00												
Eval S.	0,00	0,00	0,30	Eval S.	0,00	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	0,00												
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00												
Charge théo. travail	1,00	0,00	0,30	Charge théo. travail	1,30	0,00	0,00	Charge théo. travail	2,00	0,00	0,00												
Charge théo. totale	1:30			Charge théo. totale	1:30			Charge théo. totale	2:00														
CS113 Ma formation de moniteur sportif Initiateur en disque volant				CS123 Mon action avant, pendant et après « ma séance » d'ultimate frisbee																			
Enu/Form S.	1,00	0,00	0,00	Enu/Form S.	4,00	0,00	0,00																
Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00																
Eval S.	0,00	0,00	1,00	Eval S.	3,00	0,00	2,00																
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00																
Charge théo. travail	1,00	0,00	1,00	Charge théo. travail	7,00	0,00	2,00																
Charge théo. totale	2:00			Charge théo. totale	9:00																		
CS114 Auto-arbitrage "avancé" en disque volant				CS124 Mon action avant, pendant et après « ma séance » de disc golf																			
Enu/Form S.	0,30	0,00	0,00	Enu/Form S.	3,00	0,00	0,00																
Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00																
Eval S.	0,00	0,00	1,00	Eval S.	0,00	0,00	0,00																
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00																
Charge théo. travail	0,30	0,00	1,00	Charge théo. travail	3,00	0,00	0,00																
Charge théo. totale	1:30			Charge théo. totale	3:00																		
CS125 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge en disque volant																							
Enu/Form S.	2,00	0,00	0,00																				
Enu/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00																				
Eval S.	0,00	0,00	0,00																				
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00																				
Charge théo. travail	2,00	0,00	0,00																				
Charge théo. totale	2:00																						

Légende





- CS 00X
- CS 00X Modules de la formation MS Animateur
- CS 10X
- CS 10X Modules de la formation MS Initiateur

4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique	
		des savoirs	des compétences
CS011	Comprendre l'importance de s'investir dans le développement des compétences du moniteur sportif en disque volant	2	
CS012	Appliquer les règles avancées en disque volant pour le bon déroulement d'une séance/rencontre	3	3
	Expliquer les principes du Spirit of the Game	3	2
CS113	Comprendre l'importance de s'investir dans le développement des compétences du moniteur sportif en disque volant	2	
CS114	Appliquer les règles avancées en disque volant pour le bon déroulement d'une séance/rencontre	3	3
	Expliquer les principes du Spirit of the Game	3	2
CS021	Executer des séances d'animation en respectant le principe des 4 as		2
	Expliquer un échauffement, une tâche ou un jeu de manière claire, complète et concise		2
CS022	Executer des séances d'animation en respectant le principe des 4 as		2
	Expliquer un échauffement, une tâche ou un jeu de manière claire, complète et concise		2
CS123	Executer des séances d'initiation en respectant le principe des 4 as		2
	Expliquer un échauffement, une tâche et un jeu lors d'une séance d'initiation	3	2
CS124	Executer des séances d'initiation en respectant le principe des 4 as		2
	Expliquer un échauffement, une tâche et un jeu lors d'une séance d'initiation	3	2
CS125	Donner des exemples de contenu des séances en fonction du public et du niveau rencontré.		2
CS131	Appliquer les éléments tactico-techniques de base en ultimate	3	3
	Appliquer les éléments tactico-techniques avancé en ultimate	3	3
CS132	Executer les éléments tactico-technique de base disque golf		2
CS141	Expliquer une stratégie pour encadrer les pratiquants d'Ultimate Frisbee	3	2
	Expliquer une stratégie pour encadrer les pratiquants de DiscGolf	3	2

4.0.8. Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

Parcours de formation									
Moniteur Sportif Animateur Disque Volant									
1	S'inscrire à la formation via le formulaire diffusé par la FBFDV								
Etapas	Durée (h)	Code du module	Nom du module	Modalités		Evaluations			
				Présentiel	Distanciel	Participation active	Remise d'un travail		
Jour 1									
2	0,5	CS 011	Ma formation de moniteur sportif animateur en disque volant	x		x	x		
3	0,5	CS 012	Auto-arbitrage "standard" en disque volant - Ultimate Frisbee	x	x	x	x		
4	4	CS 021	Animer une séance d'Ultimate Frisbee	x		x			
5	0,5	CS 012	Auto-arbitrage "standard" en disque volant - Disc Golf	x	x	x			
6	1,5	CS 022	Animer une séance de Disc Golf	x		x			
Moniteur Sportif Initiateur en Disque Volant									
7		S'inscrire à la formation via le formulaire diffusé par la FBFDV							
8		S'inscrire et valider les cours généraux Initiateur ADEPS en ligne							
Etapas		Code du module	Nom du module	Modalités		Evaluations			
				Présentiel	Distanciel	Participation active	Remise d'un travail	Intégrée dans le module CS 123	Terrain
Jour 1									
9	0,5	CS 113	Ma formation de moniteur sportif initiateur en disque volant	x		x	x		
10	0,5	CS 114	Auto-arbitrage "avancé" en disque volant - Ultimate Frisbee	x	x	x	x	x	
11	2	CS 123	Mon action avant, pendant et après « ma séance » d'ultimate frisbee - Partie 1	x		x	x		x
12	3	CS 131	Tactico-technique en Ultimate	x		x		x	
13	2	CS 125	Apprentissage et contenus en fonction de l'âge en disque volant	x		x		x	
Jour 2									
14	2	CS 123	Mon action avant, pendant et après « ma séance » d'ultimate frisbee - Partie 2	x		x	x		x
15	3	CS 124	Mon action avant, pendant et après « ma séance » de disc golf	x		x			
16	2	CS 132	Tactico-technique en DiscGolf	x		x			
17	1	CS 141	Gestion d'une compétition	x		x		x	
Jour 3									
18	3	CS 123	Mon action avant, pendant et après « ma séance » d'ultimate frisbee - Evaluation	x		x	x		x
19	0,5	CS 111	Ma formation de moniteur sportif en disque volant	x		x	x		
A fixer									
entre 9 et 20	8		« Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif »	Informations sur le site de l'Adeps					

4.1. Fiches ECTS de la thématique 1

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Comprendre l'importance de s'investir dans le développement des compétences du moniteur sportif en disque volant
- Appliquer les règles avancées en disque volant pour le bon déroulement d'une séance/rencontre
- Expliquer les principes du Spirit of the Game
- Comprendre l'importance de s'investir dans le développement des compétences du moniteur sportif en disque volant
- Appliquer les règles avancées en disque volant pour le bon déroulement d'une séance/rencontre
- Expliquer les principes du Spirit of the Game

▪ Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 4

▪ Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :

- CS011_ Ma formation de moniteur sportif animateur en disque volant
- CS012_ Auto-arbitrage "standard" en disque volant
- CS113_ Ma formation de moniteur sportif initiateur en disque volant
- CS114_ Auto-arbitrage "avancé" en disque volant

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS011

Ma formation de moniteur sportif Animateur en disque volant

2. Résumé / présentation

Ce module a pour objectif de comprendre l'importance de s'investir dans le développement des compétences du moniteur sportif en disque volant. Un test de positionnement formatif est demandé.

Des indications sur l'histoire du sport et le fonctionnement des fédérations de disques volants sont expliqués ainsi que les différentes formes de disque volants et ses aspects.

Il existe 2 formes majeurs de disque volant :

- L'Ultimate Frisbee, sport d'équipe qui s'adapte à différents environnement. Sur gazon à 7v7, en salle de sport et sur plage à 5v5. Les dimensions des terrains varies en fonctions de son environnement. Ce sport se joue dans 3 divisions : homme, femmes et mixte (homme et femme ensemble).
- Le DiscGolf, sport principalement individuel basé sur les règles du golf. Différents disques sont utilisés en fonction de la distance et des conditions.

Il existe d'autres formes de disque volant tel que le Double Disc Court et le Guts.

Il est important d'investir dans les sports de disques volants car les résultats de la Belgique et des clubs belges ne cessent de surprendre ces dernières années. Le pays et les clubs comptent de nombreuses médailles d'or, d'argent et de bronze sur ces dernières années.

C'est résultats sont aussi grâce à l'aide et l'investissement des fédérations (principalement bénévoles).

Il y a 3 fédérations en Belgique : francophone, néerlandophone et nationale.

À l'issue de cette unité de formation, le candidat « Moniteur Sportif Initiateur » devra être capable d'expliquer et mentionner les différentes formes de disques volants, d'informer sur le fonctionnement des fédérations ainsi que les résultats majeures des équipes belges.

3. Concepts / Mots-clés

Investissement Formes
historique Mixité
palmares Test de positionnement

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Comprendre l'importance de s'investir dans le développement des compétences du moniteur sportif en disque volant		v						
Micro	Reconnaitre les éléments clefs de l'histoire de la fédéartion	v							
	Décrire les différentes formes de Disque Volant		v						
	Comprendre le fonctionnement de la Fédération Belge francophone de Disque volant		v						
	Enumérer des compétences nécessaires à la fonction de moniteur sportif	v							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v		v			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v			v		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:30	0:00	0:00	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:30

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:30	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:30

8. Critères d'évaluation

La participation active à ce module et la remise du test de positionnement valident ce module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	0%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG111	***			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur pour 16 candidats maximum
Matériel	Classe et matériel de projection

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Obtention de l'accréditation "Advanced" de la WFDF (Word Flying Disc Federation) sur la connaissance des règles de l'ultimate frisbee
Expérience avérée et reconnue par la LBFVDV quant à l'encadrement de l'ultimate frisbee

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS012

Auto-arbitrage "standard" en disque volant

2. Résumé / présentation

Ce module a pour objectif d'expliquer les principales règles de l'Ultimate Frisbee et du DiscGolf, en mettant l'accent sur les spécificités propres à chaque discipline. Elle aborde les règles générales, les situations de jeu particulières et l'importance de leur application dans un contexte d'auto-arbitrage.

L'Ultimate Frisbee, en tant que sport d'équipe, possède des règles spécifiques qui garantissent le bon déroulement du jeu et mettent en avant l'Esprit du Jeu (SOTG), un principe fondamental aussi important que la victoire. Il met en avant l'importance de l'éthique sportive, de la communication, de la gestion des conflits et du respect des règles ainsi que des adversaires. L'enjeu est d'amener joueurs et éducateurs à intégrer et appliquer ces valeurs tout au long de leur pratique sur le terrain.

Le DiscGolf, bien que différent dans son format, repose également sur l'auto-responsabilisation des joueurs et le respect des règles établies. Il existe également des signaux spécifiques permettant de faciliter la communication sur le terrain en Ultimate Frisbee.

3. Concepts / Mots-clés

Aut-arbitrage
Respect
Fair-play

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les règles avancées en disque volant pour le bon déroulement d'une séance/rencontre			v				v	
	Expliquer les principes du Spirit of the Game			v			v		
Micro	Expliquer les 10 règles de base en disque volant (pour le niveau MS Animateur)			v			v		
	Expliquer 10 règles avancées en disque volant (pour le niveau MS Initiateur)			v			v		
	Expliquer les signaux communicatifs en ultimate frisbee			v			v		
	Définir les principes fondamentaux du Spirit of the Game en Ultimate Frisbee (SOTG)	v				v			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v			v	v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v			v	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:30	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La participation active à ce module, l'obtention de l'accréditation "Standard" de la WFDF (Word Flying Disc Federation) sur la connaissance des règles de l'ultimate frisbee et la réussite du quizz disc golf et handsignals valident ce module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	0%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif	CG 151	**			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Accès à la plateforme
Encadrement	1 formateur pour 16 candidats maximum
Matériel	Classe et matériel de projection

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Obtention de l'accréditation "Advanced" de la WFDF (Word Flying Disc Federation) sur la connaissance des règles de l'ultimate frisbee
Expérience avérée et reconnue par la LBFVDV quant à l'encadrement de l'ultimate frisbee

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS113

Ma formation de moniteur sportif initiateur en disque volant

2. Résumé / présentation

Ce module a pour objectif de comprendre l'importance de s'investir dans le développement des compétences du moniteur sportif en disque volant. Un test de positionnement formatif est demandé en début de formation (Animateur et Initiateur) ainsi qu'en fin de formation (Initiateur).

Des indications sur l'histoire du sport et le fonctionnement des fédérations de disques volants sont expliqués ainsi que les différentes formes de disque volants et ses aspects.

Il existe 2 formes majeurs de disque volant :

- L'Ultimate Frisbee, sport d'équipe qui s'adapte à différents environnement. Sur gazon à 7v7, en salle de sport et sur plage à 5v5. Les dimensions des terrains varies en fonctions de son environnement. Ce sport se joue dans 3 divisions : homme, femmes et mixte (homme et femme ensemble).
- Le DiscGolf, sport principalement individuel basé sur les règles du golf. Différents disques sont utilisés en fonction de la distance et des conditions.

Il existe d'autres formes de disque volant tel que le Double Disc Court et le Guts.

Il est important d'investir dans les sports de disques volants car les résultats de la Belgique et des clubs belges ne cessent de surprendre ces dernières années. Le pays et les clubs comptent de nombreuses médailles d'or, d'argent et de bronze sur ces dernières années.

C'est résultats sont aussi grâce à l'aide et l'investissement des fédérations (principalement bénévoles).

Il y a 3 fédérations en Belgique : francophone, néerlandophone et nationale.

À l'issue de cette unité de formation, le candidat « Moniteur Sportif Initiateur » devra être capable d'expliquer et mentionner les différentes formes de disques volants, d'informer sur le fonctionnement des fédérations ainsi que les résultats majeures des équipes belges.

3. Concepts / Mots-clés

Investissement	Formes
historique	Mixité
palmares	Test de positionnement

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Comprendre l'importance de s'investir dans le développement des compétences du moniteur sportif en disque volant		v						
Micro	Reconnaitre les éléments clefs de l'histoire de la fédéartion	v							
	Décrire les différentes formes de Disque Volant		v						
	Comprendre le fonctionnement de la Fédération Belge francophone de Disque volant		v						
	Enumérer des compétences nécessaires à la fonction de moniteur sportif	v							

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v		v			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v			v		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
1:00	0:00	0:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:00

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:00

8. Critères d'évaluation

La participation active à ce module et la remise des tests de positionnement en début et fin de formation valident ce module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	0%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG111	***	Mon action avant, pendant et après « ma séance » d'ultimate frisbee	CS 123	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur pour 16 candidats maximum
Matériel	Classe et matériel de projection

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Obtention de l'accréditation "Advanced" de la WFDF (Word Flying Disc Federation) sur la connaissance des règles de l'ultimate frisbee
Expérience avérée et reconnue par la LBFDV quant à l'encadrement de l'ultimate frisbee

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS114

Auto-arbitrage "avancé" en disque volant

2. Résumé / présentation

Ce module a pour objectif d'expliquer les principales règles de l'Ultimate Frisbee et du DiscGolf, en mettant l'accent sur les spécificités propres à chaque discipline. Elle aborde les règles générales, les situations de jeu particulières et l'importance de leur application dans un contexte d'auto-arbitrage.

L'Ultimate Frisbee, en tant que sport d'équipe, possède des règles spécifiques qui garantissent le bon déroulement du jeu et mettent en avant l'Esprit du Jeu (SOTG), un principe fondamental aussi important que la victoire. Il met en avant l'importance de l'éthique sportive, de la communication, de la gestion des conflits et du respect des règles ainsi que des adversaires. L'enjeu est d'amener joueurs et éducateurs à intégrer et appliquer ces valeurs tout au long de leur pratique sur le terrain.

Le DiscGolf, bien que différent dans son format, repose également sur l'auto-responsabilisation des joueurs et le respect des règles établies. Il existe également des signaux spécifiques permettant de faciliter la communication sur le terrain en Ultimate Frisbee.

À l'issue de ce module, le candidat « Moniteur Sportif Initiateur » devra être capable d'expliquer clairement les principales règles des deux disciplines, d'enseigner l'usage des signaux en Ultimate Frisbee et de sensibiliser les joueurs à l'importance du fair-play et de l'auto-arbitrage dans leur pratique. Il devra par ailleurs favoriser une communication constructive sur le terrain et enseigner la gestion des conflits en situation de jeu. Il devra également être en mesure de sensibiliser son équipe à l'importance du respect mutuel, d'animer des discussions autour du fair-play et d'évaluer l'application du SOTG lors des entraînements et des matchs.

3. Concepts / Mots-clés

Aut-arbitrage
Respect
Fair-play

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les règles avancées en disque volant pour le bon déroulement d'une séance/rencontre			✓				✓	
	Expliquer les principes du Spirit of the Game			✓			✓		
Micro	Expliquer les 10 règles de base en disque volant (pour le niveau MS Animateur)			✓			✓		
	Expliquer 10 règles avancées en disque volant (pour le niveau MS Initiateur)			✓			✓		
	Expliquer les signaux communicatifs en ultimate frisbee			✓			✓		
	Définir les principes fondamentaux du Spirit of the Game en Ultimate Frisbee (SOTG)	✓				✓			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓			✓	✓	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓			✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:30	0:00	0:00	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:30

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	1:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:00

8. Critères d'évaluation

La participation active à ce module, l'obtention de l'accréditation "advanced" de la WFDF (Word Flying Disc Federation) sur la connaissance des règles de l'ultimate frisbee et la réussite du quizz disc golf et handsignals valident ce module.

Les compétences développées dans ce module seront évaluées dans le module CS123 de manière intégrée pour le niveau MS Initiateur.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	0%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif	CG 151	**	Mon action avant, pendant et après « ma séance » d'ultimate frisbee	CS 123	**
			Mon action avant, pendant et après « ma séance » de disc golf	CS 124	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Accès à la plateforme
Encadrement	1 formateur pour 16 candidats maximum
Matériel	Classe et matériel de projection

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Obtention de l'accréditation "Advanced" de la WFDF (Word Flying Disc Federation) sur la connaissance des règles de l'ultimate frisbee
Expérience avérée et reconnue par la LBFVDV quant à l'encadrement de l'ultimate frisbee

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

4.2. Fiches ECTS de la thématique 2

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Executer des séances d'animation en respectant le principe des 4 as
 - Expliquer un échauffement, une tâche ou un jeu de manière claire, complète et concise
 - Executer des séances d'initiation en respectant le principe des 4 as
 - Expliquer un échauffement, une tâche et un jeu lors d'une séance d'initiation
 - Donner des exemples de contenu des séances en fonction du public et du niveau rencontré.
-
- Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 5
 - Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :
 - CS021_ Animer une séance d'Ultimate Frisbee
 - CS022_ Animer une séance de disc golf
 - CS123_ Mon action avant, pendant et après « ma séance » d'Ultimate frisbee
 - CS124_ Mon action avant, pendant et après « ma séance » de disc golf
 - CS125_ Apprentissage et contenus en fonction de l'âge en disque volant

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS021

Animer une séance d'Ultimate Frisbee

2. Résumé / présentation

L'objectif de module de formation est de donner aux candidats les clés pour animer une séance d'Ultimate Frisbee. Entièrement pratique, ce module proposera plusieurs formes d'échauffement, de tâches tactico-techniques et de jeux à effectifs réduits. L'aspect ludique sera mis en avant.

Au terme de cette unité de formation, le candidat devra également maîtriser les bases tactico-techniques de l'Ultimate Frisbee.

3. Concepts / Mots-clés

Animer

Les 4 as

Bases tactico-techniques

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Exécuter des séances d'animation en respectant le principe des 4 as						✓		
	Expliquer un échauffement, une tâche ou un jeu de manière claire, complète et concise						✓		
Micro	Décrire les différentes parties d'une séance					✓			
	Classifier des échauffement, tâches ou jeu en fonction du thème d'une séance						✓		
	Exécuter les gestes de base pour pratiquer l'ultimate frisbee						✓		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalités.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00	0:00	0:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La participation active valide ce module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	100%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	CG 122	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur pour 16 candidats maximum
Matériel	Terrain d'ultimate frisbee, disques et petits matériels

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titre pédagogique reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles
Expérience avérée et reconnue par la LBFDV quant à l'encadrement de l'ultimate frisbee

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS022

Animer une séance de disc golf

2. Résumé / présentation

L'objectif de module de formation est de donner aux candidats les clés pour animer une séance de disc golf. Entièrement pratique, ce module proposera plusieurs formes d'échauffement, de tâches tactico-techniques et de jeux. L'aspect ludique sera mis en avant.

3. Concepts / Mots-clés

Animer

Les 4 as

Bases tactico-techniques

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Exécuter des séances d'animation en respectant les principes des 4 as						✓		
	Expliquer un échauffement, une tâche ou un jeu de manière claire, complète et concise						✓		
Micro	Décrire les différentes parties d'une séance					✓			
	Classifier des échauffement, tâches ou jeu en fonction du thème d'une séance						✓		
	Exécuter les gestes de base pour pratiquer le disc golf						✓		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
			✓				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				✓			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
1:30	0:00	0:00	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

1:30

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:00

8. Critères d'évaluation

La participation active valide ce module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	100%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	CG 122	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur pour 16 candidats maximum
Matériel	Terrain équipé pour le disc golf, disques et petits matériels

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titre pédagogique reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles
Expérience avérée et reconnue par la LBFVDV quant à l'encadrement de disc golf

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS123

Mon action avant, pendant et après « ma séance » d'ultimate frisbee

2. Résumé / présentation

Cet module de formation vise à la mise en pratique de tous les éléments déterminants pour la réussite d'une séance vus dans le module des cours généraux "Mon action avant, pendant et après « ma séance »" (CG122). En se basant sur le cahier de travail du CG122 (que le candidat amène complété) et des concepts vus dans tout les autres modules de cette formation spécifiques, le candidat sera amené à prendre du recul concernant la mise en place d'une séance d'Ultimate Frisbee. Ce module se veut donc être le module intégrateur et central de la formation en ultimate frisbee.

Une évaluation certificative aura lieu, en fonction des conditions, sur le modèle du micro apprentissage entre les candidats.

3. Concepts / Mots-clés

Ateliers pratiques

Intégration

Micro-apprentissage

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Executer des séances d'initiation en respectant le principe des 4 as						✓		
	Expliquer un échauffement, une tâche et un jeu lors d'une séance d'initiation			✓			✓		
Micro	Décrire les différentes parties d'une séance		✓			✓			
	Expliquer une situation d'apprentissage avec un support multimédia			✓			✓		
	Expliquer un échauffement, une tâche ou un jeu de manière claire, complète et concise			✓			✓		
	Discuter des éléments tactico-techniques de base en ultimate frisbee		✓				✓		
	Discuter des critères et indicateurs objectifs pour évaluer la séance.		✓				✓		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
			✓				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				✓		✓	✓

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			✓

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		✓		✓			✓	

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00	0:00	0:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				5:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00	0:00	2:00	5:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Une évaluation certificative aura lieu, en fonction des conditions, sur le modèle du micro apprentissage entre les candidats. Une grille d'évaluation est prévue et sera présentée aux candidats en début de formation. Les compétences développées dans les autres modules de la formation sont évalués via ce module-ci.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	100%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	CG 122	***	Tous les modules "Ultimate Frisbee"		***
Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	CG 123	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur pour 16 candidats maximum
Matériel	Terrain d'ultimate frisbee, disques et petits matériels

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titre pédagogique reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Expérience avérée et reconnue par la LBFVDV quant à l'encadrement de l'ultimate frisbee

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS124

Mon action avant, pendant et après « ma séance » de disc golf

2. Résumé / présentation

Cet module de formation vise à la mise en pratique de tous les éléments déterminants pour la réussite d'une séance vus dans le module des cours généraux "Mon action avant, pendant et après « ma séance »" (CG122). En se basant sur le cahier de travail du CG122 (que le candidat amène complété) et des concepts vus dans tout les autres modules de cette formation spécifiques, le candidat sera amené à prendre du recul concernant la mise en place d'une séance de disc Golf.

3. Concepts / Mots-clés

Ateliers pratiques
Intégration
Micro-apprentissage

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Executer des séances d'initiation en respectant le principe des 4 as						✓		
	Expliquer un échauffement, une tâche et un jeu lors d'une séance d'initiation			✓			✓		
Micro	Décrire les différentes parties d'une séance		✓			✓			
	Expliquer un échauffement, une tâche ou un jeu de manière claire, complète et concise			✓			✓		
	Discuter des éléments tactico-techniques de base en disc golf		✓				✓		
	Discuter des critères et indicateurs objectifs pour évaluer la séance.		✓				✓		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
				✓		✓	✓

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00	0:00	0:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La participation active valide ce module

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	100%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	CG 122	***	Tous les modules "Disc golf"		***
Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	CG 123	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur pour 16 candidats maximum
Matériel	Terrain équipé pour le disc golf, disques et petis matériels

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titre pédagogique reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles
Expérience avérée et reconnue par la LBFVDV quant à l'encadrement de l'ultimate frisbee

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La participation active à ce module.

Les compétences développées dans ce module seront évaluées dans le module CS123 de manière intégrée.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	100%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après « ma séance »	CG 122	**	Mon action avant, pendant et après « ma séance » d'ultimate frisbee	CS 123	***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge en disque volant	CG 121	***			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur pour 16 candidats maximum
Matériel	Terrain d'ultimate frisbee, disques et petits matériels

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titre pédagogique reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles
Expérience avérée et reconnue par la LBFVDV quant à l'encadrement de l'ultimate frisbee

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

4.3. Fiches ECTS de la thématique 3

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Appliquer les éléments tactico-techniques de base en ultimate
 - Appliquer les éléments tactico-techniques avancé en ultimate
 - Executer les éléments tactico-technique de base disque golf
- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 2**
 - **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :**
 - CS131_ Tactico-technique en Ultimate
 - CS132_ Tactico-technique en DiscGolf

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS131

Tactico-technique en Ultimate

2. Résumé / présentation

L'objectif de ce module de formation est de faire comprendre au candidat qu'il est essentiel de ne pas opposer technique et tactique, mais de les considérer comme complémentaires. Il s'agit de développer les notions de jeu en attaque et en défense, ainsi que de former les joueurs aux principes fondamentaux de la tactique individuelle et collective.

Cette unité vise à enseigner les éléments tactico-techniques fondamentaux et avancés de l'Ultimate Frisbee. Il met l'accent sur les compétences individuelles et collectives nécessaires pour exécuter et comprendre les stratégies de jeu, incluant les attaques, les défenses et les différents types de lancers. L'objectif est de permettre aux joueurs de progresser techniquement et tactiquement dans leur pratique, afin d'optimiser leur performance et leur prise de décision sur le terrain.

Au terme de cette unité de formation, le candidat « Moniteur Sportif Initiateur » devrait maîtriser les bases tactico-techniques de l'Ultimate Frisbee et être capable de les appliquer au sein d'une équipe, en adaptant ses choix en fonction des situations de jeu.

3. Concepts / Mots-clés

Techniques de lancer (forehand, backhand, hammer, scoober...)
Systèmes d'attaque (horizontal, vertical, stack, handler movement)
Défense individuelle et de zone

Lecture du jeu et prise de décision
Communication et coordination en équipe

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les éléments tactico-techniques de base en ultimate			√				√	
	Appliquer les éléments tactico-techniques avancé en ultimate			√				√	
Micro	Répéter les lancers de base					√			
	Exécuter les défense de base						√		
	Exécuter les attaques de bases						√		
	Répéter les lancers avancés					√			
	Appliquer les défense avancées			√				√	
	Appliquer les attaques avancées			√				√	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
			√				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			√		√		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
3:00	0:00	0:00	3:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

3:00

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:00

8. Critères d'évaluation

La participation active valide ce module.

Les compétences développées dans ce module seront évaluées dans le module CS123 de manière intégrée.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	0%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Mon action avant, pendant et après « ma séance » d'ultimate frisbee	CS 123	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur pour 16 candidats maximum
Matériel	Terrain d'ultimate frisbee, disques et petits matériels

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Expérience avérée et reconnue par la LBFVDV quant à l'encadrement de l'ultimate frisbee

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS132

Tactico-technique en DiscGolf

2. Résumé / présentation

L'objectif de ce module de formation est de faire comprendre au candidat qu'il est essentiel de ne pas opposer technique et tactique, mais de les considérer comme complémentaires. Il s'agit de développer tous types de lancers en fonction de la distances et de la météo. Comprendre quels types de disques doivent être utilisés dans des circonstances différentes.

L'objectif est de permettre aux joueurs de progresser techniquement et tactiquement dans leur pratique, afin d'optimiser leur performance et leur prise de décision sur le parcours. Tout cela est relatif au positionnement, la prise en main, le lancer mais aussi la zone routine mentale avant chaque coups. La confiance est un atout primordial.

Au terme de cette unité de formation, le candidat « Moniteur Sportif Initiateur » devrait maîtriser les bases tactico-techniques du Discgolf et être capable de les appliquer au sein d'un groupe, en adaptant ses choix en fonction des situations de jeu.

3. Concepts / Mots-clés

Technique de lancers (putting, backhand, forehand)
Routine mentale
Confiance
Gestion du vent + obstacle

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Executer les éléments tactico-technique de base disque golf						✓		
Micro	Répéter les techniques de lancers de base					✓			
	Discuter des éléments tactiques, vents, obstacles						✓		
	Répéter les lancers avancés					✓			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
			✓				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			✓		✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La participation active valide ce module

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	0%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Mon action avant, pendant et après « ma séance » de disc golf	CS 124	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur pour 16 candidats maximum
Matériel	Terrain équipé pour le disc golf, disques et petis matériels

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Expérience avérée et reconnue par la LBFVDV quant à l'encadrement du disc golf

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

4.4. Fiches ECTS de la thématique 4

Thématique 4 : Aspect sécuritaire et préventif

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Expliquer une stratégie pour encadrer les pratiquants d'Ultimate Frisbee
- Expliquer une stratégie pour encadrer les pratiquants de DiscGolf

- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspect sécuritaire et préventif » : 1**

- **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspect sécuritaire et préventif » :**

- CS141_ Gestion d'une compétition

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS141

Gestion d'une compétition

2. Résumé / présentation

Ce module a pour objectif d'apporter les connaissances et compétences essentielles à l'encadrement d'une équipe lors des compétitions de disque volant. Elle aborde la planification des tournois, la gestion des joueurs et des équipes et, également, les aspects sécuritaires, avant, pendant et après les matchs. L'accent est mis sur la structuration des événements compétitifs afin d'assurer une expérience fluide, performante et sécurisée pour tous les participants.

À l'issue de cette unité de formation, le candidat « Moniteur Sportif Initiateur » devra être capable de préparer son équipe aux exigences d'une compétition, de gérer les rotations et la dynamique de groupe en match, et de veiller au respect des règles et des protocoles de sécurité. Il devra également organiser les temps de récupération et favoriser un environnement compétitif basé sur la performance, le fair-play et la cohésion d'équipe.

3. Concepts / Mots-clés

Organisation de tournois
Gestion des équipes et des joueurs
Sécurité en compétition (intérieur/extérieur), bancs, matelas

Règles et formats de compétition
Préparation et récupération

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer une stratégie pour encadrer les pratiquants d'Ultimate Frisbee			✓			✓		
	Expliquer une stratégie pour encadrer les pratiquants de DiscGolf			✓			✓		
Micro	Discuter des différentes formes de compétitions (nationales/internationales, officielles/non-officielles)		✓				✓		
	Discuter des éléments de sécurité à prendre en compte (extérieur, en salle)		✓				✓		
	Discuter du déroulement du tournoi et de la gestion de l'effort physique (pré/post match)		✓				✓		
	Expliquer les différentes tactiques			✓			✓		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		✓				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓	✓	✓	✓	

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type.s	Formative	Sommative	Certificative

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La participation active valide ce module.

Les compétences développées dans ce module seront évaluées dans le module CS123 de manière intégrée.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	0%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Une pratique en toute sécurité : la prévention	CG 141	**	Mon action avant, pendant et après « ma séance » d'ultimate frisbee	CS 123	**
			Mon action avant, pendant et après « ma séance » de disc golf	CS 124	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	/
Encadrement	1 formateur pour 16 candidats maximum
Matériel	Classe et matériel de projection

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Obtention de l'accréditation "Advanced" de la WFDF (World Flying Disc Federation) sur la connaissance des règles de l'ultimate frisbee
Expérience avérée et reconnue par la LBFVDV quant à l'encadrement de l'ultimate frisbee

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
/	

5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 5 (**la description des programmes et contenus des stages**).

Ce niveau de formation ne comprend pas de stage.

6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 38 §4. Du décret du 3 mai 2019, au point 6 (la description des modalités d'évaluation).

6.0. Délai d'organisation des évaluations

La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer dans un délai jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin de la formation.

6.1. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Les critères d'accès aux évaluations sont :

- Le paiement effectif des droits d'inscription
- Le respect de l'âge minimal requis
- La présence effective aux cours, selon les modalités de la section 5.2.1 « Présences aux cours »
- Le respect des règles de bienséance
- Le respect des principes élémentaires de vie en commun, plus spécifiquement lors de formations en internant
- Le respect des modalités préalables à l'organisation de la formation : section 3

Le non-respect de ces conditions entraîne une interdiction de participation aux évaluations finales de la formation. Il retire tout droit à un remboursement des droits d'inscriptions.

6.1.1. Présences au cours

- 90% de présence active au cours est à respecter pour chaque niveau de qualification.
- Si un candidat a des absences pour maladie (CM), ou autres motifs, il devra revenir lors d'une autre session de formation.

6.2. Publicité des accès aux évaluations

- Les candidats admissibles aux évaluations du niveau Moniteur Sportif Initiateur sont convoqués par courriel.
- Les convocations reprennent tous les détails utiles aux candidats (horaires, lieux) et les informent des conditions d'accès comme définies en section 6.2 « Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect ». Elles reprennent également les possibilités de report comme définies en section 6.4 « Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations ».
- Les candidats non admissibles aux évaluations (par exemple pour absence injustifiées aux cours) en sont informés par courriel

6.3. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- Tout candidat qui ne se présente pas à une session d'évaluation (première ou seconde session) est considéré comme absent
- Tout candidat considéré comme absent en première session d'évaluation est ajournée en seconde session d'évaluation
- Tout candidat considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation est refusé
- Tout candidat peut justifier d'une absence. La justification d'absence doit être envoyée endéans les trois (3) jours ouvrables après la date de la session d'évaluation à une des personnes de contact mentionnées en section 1.1 « Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction ». Cette communication doit se faire par courriel ou par courrier postal.
- Tout candidat ayant justifié d'une absence bénéficie d'un report si l'opérateur de formation apprécie positivement la légitimité de l'absence au vu des pièces justificatives (par exemple, certificat médical dûment complété, certificat de décès d'un parent proche).
- Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report justifié par session d'évaluation.
- Tout candidat arrivant tardivement à une session d'évaluation peut se voir autoriser l'accès à l'évaluation si le motif présenté est jugé légitime par le responsable de la session d'évaluation et sous condition qu'aucun candidat n'a déjà quitté le lieu de l'évaluation. Il ne dispose dans ce cas que de la durée restante de la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée

6.4. Nombre de sessions d'évaluation

Une première session sanctionnera la formation dispensée. Cette session pourra être répartie en plusieurs moments en cours de formation.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.

La grille d'évaluation doit faire l'objet d'une approbation de la Commission Pédagogique Mixte et être présentée aux candidats en cours de formation.

6.5. Constitution du Jury d'évaluation

Les évaluations sont effectuées par un jury. Ce jury, qui doit être avalisé par la Commission Pédagogique Mixte, est déterminé par l'opérateur de formation et est constitué d'au moins deux (2) personnes avec voix délibérative choisies parmi les personnes suivantes :

- Les membres du comité pédagogique de la LFA
- Les chargés de cours intervenants lors des sessions évaluées
- Des chargés de cours non intervenants lors des sessions évaluées
- Des experts désignés par la Commission Pédagogique Mixte

Les membres du jury d'évaluation connaissent parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les compétences minimales à atteindre par les candidats et ce, afin d'assurer la consistance des exigences d'évaluation.

6.6. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il pourra s'agir du représentant du service Formation des cadres de l'AG Sport, du Conseiller Pédagogique, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.

Sur base des évaluations que le candidat aura obtenues aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération, etc.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.7. Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session doit obligatoirement être **motivé** par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation (voir les propositions de phrases de délibération infra).

Cette motivation doit être argumentée, soignée et adaptée à la situation. Motiver une décision c'est l'expliquer avec un souci de **précision**, de **clarté** et de **justesse**.

Il s'agit tout d'abord de protéger les candidats qui, en cas de désaccord, doivent pouvoir prendre connaissance des motifs de la décision sans pour autant devoir aller consulter leur dossier personnel, ceci afin de préparer au mieux un recours éventuel.

Même les décisions favorables sont soumises à cette obligation.

Exemples non exhaustifs de phrases de délibération :

- Réussite de plein droit.
- Réussite après délibération malgré une moyenne inférieure à 60 %.
- Réussite après délibération : l'échec unique ne met pas en péril la poursuite de la formation (stage de terrain à réaliser).
- Réussite après délibération : l'échec unique n'a pas de répercussion sur la pratique professionnelle (pas de stage de terrain à réaliser).
- Réussite après délibération : pourcentage proche de 60 % et qualité du stage.
- Ajourné(e) en seconde session : absence non justifiée.
- Ajourné(e) en seconde session pour absence répétée même si justifiée.
- Ajourné(e) en seconde session : moyenne totale inférieure à 60 % : repassage des deux matières (évaluation écrite et orale).
- Ajourné(e) en seconde session : plusieurs échecs non compensés par l'ensemble des autres notes. Repassage des deux matières (évaluation écrite et orale).
- Ajourné(e) en seconde session : l'échec unique a une répercussion sur la pratique professionnelle et minimum 60% à l'écrit (évaluation orale à repasser).
- Ajourné(e) en seconde session : l'échec unique a une répercussion sur la pratique professionnelle et minimum 60% à l'évaluation orale (évaluation écrit à repasser).
- Ajourné(e) en seconde session : 2 échecs.
- Ajourné(e) en seconde session car échec(s) lors du test d'accès à l'évaluation.
- Ajourné(e) en seconde session car échec en stage.
- Ajourné(e) en seconde session car fraude à l'évaluation.
- Refusé(e) : 2 échecs.
- Refusé(e) : échec unique qui a des répercussions sur la pratique professionnelle.
- Refusé(e) : échec unique qui a des répercussions sur la pratique professionnelle et profil faible en didactique.
- Refusé(e): moyenne totale inférieure à 60 % et un échec jugé trop grave.
- Refusé(e) : abandon de la formation.
- Refusé(e) pour absence répétée même si justifiée.
- Refusé(e) : absence(s) non justifiée(s).
- Refusé(e) car échec en didactique lors de la formation.
- Refusé(e) car second échec en stage.
- Refusé(e) car échec(s) lors du test préliminaire ou non représentation de celui-ci dans les temps impartis.
- Refusé(e) car fraude à l'évaluation.

6.8. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.9. Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat doit être informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats (courrier normalisé ou recommandé) et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci.

Cette publicité des résultats doit contenir des indicateurs comportementaux, des appréciations chiffrées, des pourcentages en fonction des pondérations des modules et des thématiques Le ou les contenus de formation à éventuellement représenter sont fixés par le jury d'évaluation au cours de la délibération et communiqué(s) au candidat
Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire.

6.10. Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, etc.).

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLOMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 02 mai 2019, au point 7 (**les conditions de dispenses de diplômes**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.0. Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, etc.) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Cross border »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.1. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.1.1. Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif initiateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.1.2. Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle (complète)
 - o Date et lieu de naissance
 - o E-mail
 - o Tél. / GSM
 - o La discipline sportive
 - o Le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra).
- Tableau à compléter.

Code et titre du module	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages	Volume horaire	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CG211 ...						
CG212 ...						
Etc.						

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.2. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.2.1. Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, etc.). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le candidat de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.2.2. Éléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle (complète)
 - o Date et lieu de naissance
 - o E-mail
 - o Tél. / GSM
 - o La discipline sportive
 - o Le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra).
- Tableau à compléter.

EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)									
Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) (code + nom) – Niveau encadrement-fonction	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du/des responsables	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances/compétences développées lors de ces principales fonctions/activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés*

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3. Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de « VAFE ».
- L'entretien de VAFE doit permettre :
 - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
 - o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
 - o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE.

7.4. Frais de procédure pour une VAFE

Des frais de procédures peuvent être demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et/ou l'organisation de l'entretien de VAFE.

7.5. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.5.1. Où envoyer le dossier VAFE ?

- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

7.5.2. Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.5.3. Quand solliciter un dossier VAFE ?

Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment. Toutefois pour des raisons organisationnelles et pratico-pratiques l'opérateur de formation peut indiquer ses dispositions.

7.6. Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.7. Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable. Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.8. Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

7.8.1. Cours généraux

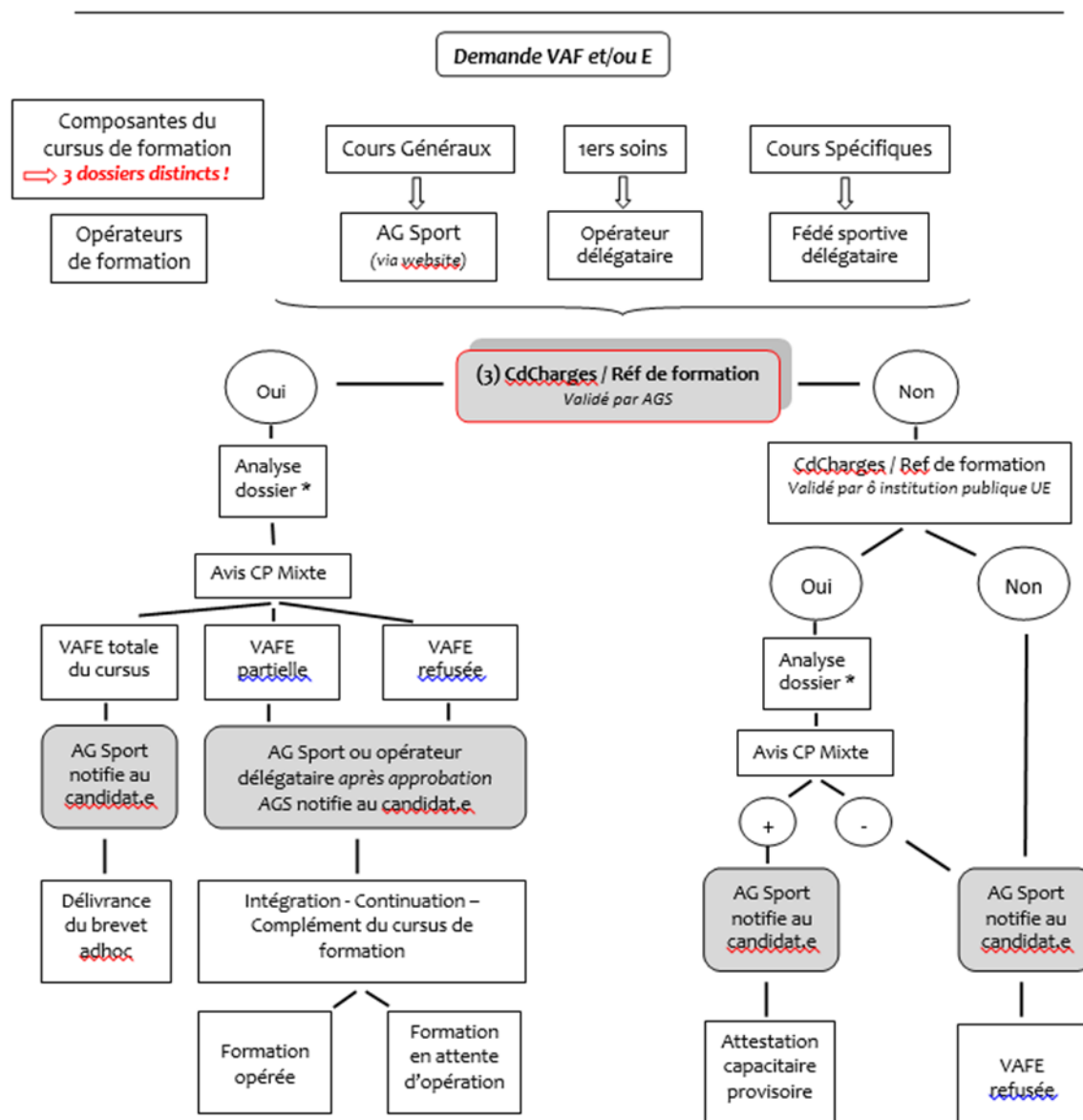
En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les « anciens » cours généraux, les bacheliers en Education Physique, etc.

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).

7.8.2. Cours spécifiques

Cette section n'est pas nécessaire car ce sont les premières formations.

7.9. Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



(3) CdCharges / Réf de formation Validé par AGS

8. RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichier Excel).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / etc. concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration Générale du Sport
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
Service de la Formation des Cadres Sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
Tél. : 02/413.29.07
Email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.